

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 25 JANVIER 2022

DÉLIBÉRATION N° B.2022-10

Offices de tourisme des Villes Porte

Date de la convocation
18/01/2022

Le 25 janvier 2022 à 9h30, le Bureau Syndical légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Felletin (23), sous la présidence de Monsieur Philippe BRUGERE.

Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève	X				
CAVITTE Pascal					
DELIBIT Sandra					
MICHON Marie-Hélène	X				
PLAZANET Mélanie					
SERRE Françoise					
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	2			2	4

Collège Départemental

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19	ARFEUILLERE Christophe			x		
	CORNELISSEN Jacqueline	X				
	PETIT Christophe		B. POUYAUD	X		
23	DEFEMME Catherine	X				
	MARTIN Valéry	X				
87	LARDY Brigitte			x		
	TOTAL = 6 x 2 voix chacun	3	1		4	8

Collège Intercommunal et Communal

Communautés de Communes

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
HCC	BRUGERE Philippe	x				
VMM	SAVIGNAC Sylvie	x				
CGS	NICOUX Renée	X				
PV	BOSDEVIGIE Jean-Pierre	X				
	TOTAL = 4 x 1 voix chacun	4			4	4

Communes

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19	BOUDIN Clément					
	HORNEBECK Catherine	x				
	MIGNAUT Thomas					
	POUYAUD Bernard	X				
23	MAGRIT Gilles	X				
	MOUNAUD Patrick		G. SALVIAT	x		
	SALVIAT Gérard	X				
87	LAHAYE Françoise	X				
	TOTAL = 8 x 1 voix chacun	5	1		6	6
	TOTAL EPCI et communes	9	1		10	10

Participaient également à la réunion des salariés du PNR :

Madame Juliette GIOUX (Directrice)
Madame Cécile GEAY (Responsable du pôle Animation Territoriale)
Monsieur Guillaume RODIER (Responsable du pôle Gestion de l'Espace)
Monsieur Olivier HUET (Responsable administratif)
Madame Véronique GIESSLER (Assistante de direction)

CODE PROJET : 8301

Charte de Parc 2018-2033 :

Axe 2 – Millevaches, territoire en transition

Orientation 5 : valorisation des ressources locales

Mesure 33 : Renforcer la mise en tourisme des atouts patrimoniaux

Axe 3 – Millevaches, territoire ouvert et participatif

Orientation 8 : Assurer la cohésion des habitants et des acteurs du territoire

Mesure 33 : développer des coopérations

Contrat de Parc 2018 – 2020 : fiche 32

Le rapporteur expose :

- Vu** le code général des collectivités territoriales ;
- Vu** l'Article L. 333-1 du Code de l'environnement relatif aux Parcs naturels régionaux ;
- Vu** le code de la commande publique ;
- Vu** les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional de Millevaches en limousin ;
- Vu** la délibération n°2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux ;
- Vu** le décret n° 2018-1247 du 26 décembre 2018 portant classement du parc naturel régional de Millevaches en Limousin (Région Nouvelle-Aquitaine) ;
- Vu** la délibération du Comité Syndical n°6 en date du 19 janvier 2018 relative à l'approbation du Contrat de Parc 2018-2020 ;
- Vu** le contrat de Parc 2018-2020 ;
- Vu** la délibération n°C.2020-33 du Comité syndical du 22 septembre 2020 concernant la délégation d'attribution au Bureau syndical et au Président.

Contexte :

Le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin s'étend sur 124 communes aux confins des trois départements : Corrèze, Creuse et Haute-Vienne. Parmi les missions du Parc, la promotion du territoire est inscrite dans la Charte du Parc comme une mesure essentielle.

Cette promotion s'articule en lien avec les acteurs touristiques du Parc et notamment les offices de tourisme. Il y a plus d'une dizaine d'année auparavant, les offices de tourisme des quatre villes-portes (Meymac, Treignac, Felletin, Eymoutiers) avait bénéficié d'une signalétique particulière. Toutefois, la prise de contact avec les OT a fait remonter que celle-ci a vieilli et est parfois dégradée ou inadaptée.

Description du projet :

Le projet consiste à créer une nouvelle signalétique/mobilier d'identification PNR pour les offices de tourisme des 4 villes porte.

Le projet consiste en :

1/ une signalétique PNR en vitrine.

Il est proposé d'apposer un sticker sur la vitrine (ou un panneau en dur sur le mur extérieur), identifiant le nom de la Ville Porte et le message « vous êtes sur le Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin »

Le format s'adaptera à chaque configuration.

La charte graphique reprendra celle de la Maison du Parc.

2/ une bannière/enseigne extérieur

Il est proposé de suspendre une bannière/enseigne en extérieur avec le même message.

3/ un mobilier intérieur

Il est proposé de mettre à disposition des OT un mobilier de support des documents PNR (carte touristique, carnet des sorties découverte, documentation randomillevaches, journal du Parc...). Ce mobilier permettra d'identifier immédiatement le PNR.

Le format retenu est de 60 cm de large et 1,65 cm de haut.

Un format plus réduit, de type présentoir, sera également proposé pour compléter l'offre.

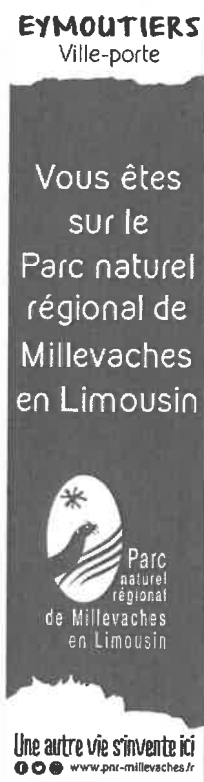
Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses prévisionnelles (€ TTC)		Recettes prévisionnelles (€ TTC)	
Equipements signalétiques (sticker, bannière, mobilier)	8 000,00 €	Région Nouvelle-Aquitaine (37,5%)	3 000,00 €
		Autofinancement PNR (63,5%)	5 000,00 €
TOTAL	8 000,00 €	TOTAL	8 000,00 €

Proposition :

Il est proposé aux membres du Bureau :

- de valider le projet de renouvellement des éléments d'identification du PNR dans les offices de tourisme des 4 villes porte ;
- de valider le plan de financement ;
- d'autoriser le Président à :
 - prendre toute décision concernant la passation et l'exécution des présentes actions et à engager les dépenses correspondantes ;
 - procéder à une consultation en vue de retenir les prestataires ;
 - solliciter les financements correspondants au plan de financement ;
 - signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération ;
 - effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente action.
- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice concerné, au chapitre correspondant.



LE BUREAU SYNDICAL,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Au vu des visas et considérants,
Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- de valider le projet de renouvellement des éléments d'identification du PNR dans les offices de tourisme des 4 villes porte ;
- de valider le plan de financement ;
- d'autoriser le Président à :
 - prendre toute décision concernant la passation et l'exécution des présentes actions et à engager les dépenses correspondantes ;
 - procéder à une consultation en vue de retenir les prestataires ;
 - solliciter les financements correspondants au plan de financement ;
 - signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération ;
 - effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente action.
- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice concerné, au chapitre correspondant.

Nombre de délégués en exercice : 24

Présents : 14 / Votants : 16 (dont 2 pouvoirs) / Pour : Unanimité / Contre : 0 / Abstention : 0

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus
Pour Extrait certifié conforme
Le Président, Philippe BRUGERE

*Le Président certifie que la présente
délibération a été transmise en
Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre
du contrôle de légalité le 3.02.22
Et qu'elle a été affichée le 3.02.22*



REÇU LE
03 FEV. 2022
SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL
(CORRÈZE)